

DECRET N° 87-354 du 27 Octobre 1987

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 24 Octobre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

S E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 24 Octobre 1987, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Octobre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CD/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MISPAT MPS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4
BN DAN 4 DCCT ONEPI Gde. CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-